

Les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes: la clé de dépenses publiques équitables et efficaces dans l'UE

Les institutions publiques de l'Union européenne (UE) sont d'importants investisseurs, dépensant quelque 2 000 milliards d'euros par an pour l'achat de biens, de services et de travaux ⁽¹⁾. Leurs pratiques de passation des marchés peuvent promouvoir directement l'égalité de genre, favoriser les marchés publics du-

rables et améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Il s'agit des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes. Pourtant, les décideurs politiques ne connaissent pas cette approche prometteuse et les autorités de l'UE la mettent rarement en œuvre.

Que sont les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes?

Les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes sont une passation de marchés qui favorise l'égalité de genre à travers les biens, les services ou les travaux achetés. Cela signifie que les acheteurs et les fournisseurs

examinent les conséquences de toutes les activités sous-traitées sur les besoins, les intérêts et les préoccupations des femmes et des hommes, et conçoivent et exécutent les contrats de manière à réduire les inégalités entre ces derniers ⁽²⁾.

Les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes peuvent contribuer à:

augmenter le nombre de femmes dans la main-d'œuvre;



parvenir à un équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes dans la main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs où l'un des deux sexes est sous-représenté;



améliorer les conditions de travail, par exemple en matière de santé et de sécurité, pour les emplois ou les secteurs dans lesquels les risques sanitaires peuvent être différents pour les femmes et les hommes, ou en matière de salaires, pour les emplois traditionnellement mal rémunérés ou les secteurs dans lesquels la main-d'œuvre est majoritairement féminine;

lutter contre les inégalités de rémunération entre les sexes;



améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la répartition des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes;



parvenir à une composition équilibrée et diverse des équipes de prestataires de services;



prévenir le harcèlement sexuel au travail;



répondre aux besoins différents que les femmes et les hommes bénéficiaires ou utilisateurs finaux peuvent avoir en ce qui concerne les biens, les services ou les travaux à acheter, par exemple en fonction de leur âge, de leur situation familiale, d'un handicap ou de leur statut socio-économique.

⁽¹⁾ Commission européenne, 2022, «Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME» (https://ec.europa.eu/growth/single-market/public-procurement_en).

⁽²⁾ EIGE, 2021, *Gender-responsive Public Procurement*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (<https://eige.europa.eu/publications/gender-responsive-public-procurement>).

Dans l'UE, les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes peuvent être conclus dans le cadre de trois directives de l'UE sur les marchés publics ⁽³⁾ et du règlement financier qui régit les marchés publics des institutions de l'UE ⁽⁴⁾. Les trois directives sur les marchés publics visent à faciliter une plus grande inclusion des objectifs sociétaux dans les marchés publics. Cependant, elles ne reconnaissent pas l'égalité de genre comme un objectif spécifique des marchés publics de l'UE.

Pourquoi les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes sont-ils importants?

L'UE, ses citoyen(ne)s et son économie peuvent tirer profit des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes.

Marchés publics équitables

Les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes sont une occasion unique de tirer parti des dépenses publiques pour parvenir à une répartition plus équitable des ressources économiques et améliorer le niveau de vie des femmes et des hommes, dans toute leur diversité ⁽⁵⁾. Ils peuvent également élargir et diversifier l'éventail des soumissionnaires. En promouvant des conditions de travail équitables tout au long de la chaîne d'approvisionnement, les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes peuvent également améliorer la vie des femmes et des hommes dans les pays en développement qui ne disposent pas toujours d'une législation et de son application en matière d'égalité de genre.

Marchés publics stratégiques et écologiques

Les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes peuvent être recherchés dans le cadre d'une politique en matière de passation de marchés stratégiques, englobant des objectifs environnementaux et d'autres objectifs sociaux. Dans de nombreux cas, il existe des synergies entre les objectifs environnementaux et l'égalité de genre. Les questions environnementales telles que le changement climatique et la biodiversité, qui nous concernent tou(te)s, ont souvent des effets genrés.

Dans des secteurs tels que les services de nettoyage, la production textile, l'alimentation et la restauration, l'application de critères des marchés publics écologiques aura des avantages pour la santé et la sécurité des travailleurs, dont beaucoup sont des femmes faiblement rémunérées. Par ailleurs, en appliquant les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes dans les mêmes appels d'offres que ceux qui incluent des mesures environnementales, les organismes publics peuvent contribuer à assurer une «transition juste» vers une économie plus verte, qui évite de reproduire ou d'exacerber les inégalités de genre ⁽⁶⁾.

Croissance durable

Les institutions publiques, du niveau de l'UE aux autorités locales, dépensent environ 14 % du produit intérieur brut (PIB) de l'UE en marchés publics chaque année ⁽⁷⁾. Les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes sont conformes au programme des Nations unies à l'horizon 2030 en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes et des filles (objectif 5), et aux pratiques durables en matière de passation des marchés publics (objectif 12, cible 12.7). Si davantage de femmes rejoignent la main-d'œuvre, elles peuvent apporter une plus grande contribution à l'économie, tout en augmentant leurs revenus et en réduisant l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. L'augmentation de la participation des femmes à la main-d'œuvre et l'élimination de l'écart salarial entre les femmes et les hommes auront des incidences positives sur la croissance économique dans l'UE. Cela pourrait représenter jusqu'à 6 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2050 et une augmentation du PIB de 5,5 % ou de 1 490 milliards d'euros d'ici à 2050 ⁽⁸⁾.

⁽³⁾ Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65); directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et abrogeant la directive 2004/17/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 243); et directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession (JO L 94 du 28.3.2014, p. 1).

⁽⁴⁾ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. PE/13/2018/REV/1 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

⁽⁵⁾ Il est important de reconnaître comment des caractéristiques telles que l'âge, la situation socio-économique, un handicap, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la religion et l'implantation urbaine ou rurale affectent les femmes et les hommes (par exemple, la réalité vécue par une jeune femme vivant dans une zone rurale en Suède sera très différente de celle d'une femme plus âgée vivant dans une zone urbaine en Espagne). EIGE, 2020, *Gender Budgeting: Step-by-step toolkit — Guidance for mainstreaming gender into the EU funds*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (<https://eige.europa.eu/publications/gender-budgeting-step-step-toolkit>).

⁽⁶⁾ EIGE, 2022a, *Gender-responsive Public Procurement: Step-by-step toolkit*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (<https://eige.europa.eu/publications/gender-responsive-public-procurement-step-step-toolkit>).

⁽⁷⁾ Commission européenne, 2022, «Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME» (https://ec.europa.eu/growth/single-market/public-procurement_en).

⁽⁸⁾ EIGE, 2015, «Economic benefits of gender equality in the European Union» (<https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/policy-areas/economic-and-financial-affairs/economic-benefits-gender-equality>).

Un meilleur fonctionnement des institutions

Lorsque les pouvoirs adjudicateurs publics intègrent une perspective de genre dans leurs opérations, ils peuvent parvenir à introduire des changements institutionnels dans leurs stratégies, leurs objectifs et leurs activités. Ces changements dépendent de la bonne collaboration entre les acheteurs publics et les organismes chargés de l'égalité de genre. En collaborant, les responsables des marchés publics peuvent apprendre à intégrer

la perspective de genre dans les appels d'offres, tandis que les expert(e)s en matière d'égalité de genre peuvent apprendre les principes fondamentaux des marchés publics. La collaboration peut également améliorer les politiques internes (par exemple le recrutement et la promotion du personnel) et les conditions de travail [par exemple en tenant compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les parents et les aidant(e)s] et déboucher sur des services mieux adaptés et de qualité.

Comment faire progresser l'égalité de genre au moyen des marchés publics?

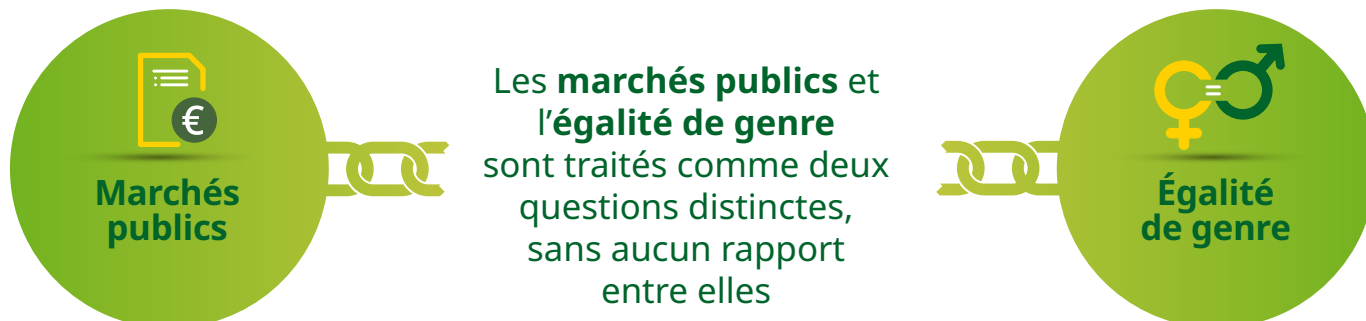
Grâce à une approche des marchés publics tenant compte de la dimension de genre, les acheteurs publics et fournisseurs peuvent concevoir et exécuter des contrats de manière à faire progresser l'égalité de genre.

Voici quelques exemples:

Avant la passation des marchés	Passation des marchés	Après la passation des marchés
<p>Effectuer une évaluation des besoins et une consultation du marché pour recenser les incidences du marché sur l'égalité de genre</p>	<p>Appliquer des critères d'exclusion afin de rejeter les soumissionnaires qui sont peu compétent(e)s en matière d'égalité de genre</p>	<p>Appliquer les conditions d'exécution du marché qui exigent des actions liées à l'égalité de genre</p>
<p>Inclure l'égalité de genre dans l'objet du marché</p>	<p>Appliquer des critères de sélection afin de choisir les soumissionnaires qui peuvent mettre en œuvre les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes</p>	<p>Mettre en place un suivi et des rapports sur les clauses des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes</p>
<p>Choisir une procédure appropriée qui permette au mieux les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes</p>	<p>Élaborer des spécifications techniques qui reflètent les aspects du marché relatifs à l'égalité de genre</p>	<p>Exiger l'application des clauses des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes par les sous-traitant(e)s</p>
<p>Envisager l'utilisation d'un régime allégé/de réservations/de lots pour promouvoir une plus grande participation des entreprises détenues par des femmes</p>	<p>Appliquer des critères d'attribution afin de cibler les questions spécifiques en matière d'égalité de genre dans l'exécution du marché</p>	<p>Faire respecter les clauses des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes par l'application de voies de recours contractuelles</p>
<p>Utiliser un langage sensible au genre dans les documents d'appel d'offres</p>	<p>Demander des labels ou des certifications de tiers qui attestent le respect de l'égalité de genre</p>	<p>Collecter des statistiques sur les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes</p>

Consultez [la boîte à outils des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes de l'EIGE](#) pour des orientations supplémentaires, étape par étape, pour toutes les phases du cycle de passation des marchés publics.

Principales conclusions sur les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes ⁽⁹⁾



Lois, politiques et structures d'appui: les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes sont peu souvent évoqués

Cadres juridiques

Ni la directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics ni le règlement financier 2018/1046 ne mentionnent l'égalité de genre comme un objectif spécifique des marchés publics dans l'UE, ce qui a contribué à ce que de nombreux organismes publics ne soient pas conscients de la possibilité d'aborder les inégalités de genre au moyen des marchés publics.

Au niveau national, seuls cinq États membres disposent de lois sur les marchés publics faisant référence à l'égalité de genre en tant qu'objectif spécifique. Seuls trois États membres disposent de lois spécifiques sur l'égalité de genre qui mentionnent les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes.

Cadres d'action

Évolutions positives récentes dans le cadre d'action au niveau de l'UE:

- la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 ⁽¹⁰⁾ comprend une référence à l'égalité entre les hommes et les femmes et aux marchés publics;
- le guide «Acheter social» de la Commission européenne ⁽¹¹⁾ présente l'égalité de genre comme un objectif spécifique des marchés publics socialement responsables (MPSR) et donne des orientations dans un certain nombre de domaines.

Dans les États membres, les stratégies en matière de marchés publics ne font généralement pas référence à l'égalité de genre et la plupart des plans d'action nationaux pour l'égalité de genre

ne font pas référence aux marchés publics en tant qu'outil de promotion de cette égalité.

Structures d'appui, programmes de renforcement des capacités et lignes directrices

Les structures de soutien et les lignes directrices sur les marchés publics promeuvent rarement les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes, et celles qui couvrent les MPSR ont tendance à ne pas couvrir les aspects liés au genre.

Sensibilisation aux marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes: faible

L'étude de l'EIGE a révélé qu'il existe encore un manque considérable de sensibilisation et de connaissances sur la façon dont l'égalité de genre peut être liée aux marchés publics, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. Cette situation est aggravée par un manque général de données, d'orientations et de formation des fonctionnaires sur l'intégration de la dimension de genre, les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes et les marchés publics.

Dans les États membres, la sensibilisation aux MPSR et aux marchés publics écologiques est considérable, mais la sensibilisation à l'utilisation stratégique des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes pour faire progresser l'égalité de genre reste extrêmement faible, même dans les pays qui obtiennent un score élevé dans l'indice d'égalité de genre de l'EIGE.

Les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes sont plus répandus aux niveaux local et municipal. Les régions, les municipalités et les villes sont généra-

⁽⁹⁾ Les conclusions exposées dans cette fiche d'information reflètent les données de 2021. Pour une description complète des conclusions et des recommandations, voir EIGE, 2022b, *Gender-responsive public procurement in the EU* (<https://eige.europa.eu/publications/gender-responsive-public-procurement-eu>).

⁽¹⁰⁾ Commission européenne, 2020, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, COM(2020) 152 final (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52020DC0152>).

⁽¹¹⁾ Commission européenne, 2021, Informations provenant des institutions, organes et organismes de l'Union européenne — *Acheter social — Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale — 2^e édition*, 2021/C 237/01, JO C 237 du 18.6.2021, p. 1 (<https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/47c69b3a-cfcf-11eb-ac72-01aa75ed71a1/language-fr/format-PDF/source-search>).

lement plus sensibilisées aux marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes que les autres niveaux d'administration. Les villes placent souvent l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre au cœur des stratégies et des plans d'action municipaux, en travaillant en partenariat pour intégrer le genre et en encourageant l'utilisation des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes.

La mise en œuvre des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes: les États membres sont plus avancés que l'UE

Les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes sont très rarement appliqués dans l'UE. Certains États membres sont plus avancés dans la promotion et la mise en œuvre des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes que l'UE.

Dans les États membres où ces marchés publics sont plus utilisés, les organismes et expert(e)s en matière d'égalité de genre ont joué un rôle essentiel pour garantir que les objectifs d'égalité de genre soient intégrés dans les marchés publics et façonner des processus de marchés publics qui favorisent l'égalité de genre. Les organismes chargés de l'égalité de genre peuvent également jouer un rôle en matière de suivi et de rapports sur les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes.

Ces résultats suggèrent six conditions préalables qui favoriseront l'application de ces marchés publics.

1. Le cadre juridique renvoie à l'égalité de genre et aux marchés publics.
2. Les stratégies en matière de marchés publics couvrent les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes ou incluent l'égalité de genre en tant qu'objectif.
3. Les plans d'action ou les stratégies en matière d'égalité de genre mentionnent les marchés publics/les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes comme un outil de promotion de l'égalité de genre.
4. Les programmes de renforcement des capacités, les structures d'appui et les lignes directrices favorisent les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes.
5. Une collaboration régulière est de mise entre les organismes ou services chargés de l'égalité de genre et les services chargés des marchés publics.
6. Des systèmes efficaces de suivi et de communication portent sur l'utilisation des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes.

Recommandations clés pour stimuler les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes ⁽¹²⁾

Recommandations à l'intention des décideurs/décideuses politiques aux niveaux européen, national et infranational

- Considérer l'égalité de genre comme un objectif essentiel des marchés publics dans les politiques et stratégies de passation de marchés.
- Reconnaître les marchés publics comme un outil pertinent pour la mise en œuvre des politiques et stratégies d'égalité de genre, y compris l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre.
- Instaurer un dialogue et un travail interservices entre les services ou agences responsables de la passation de marchés et les organismes chargés de l'égalité de genre, tels que des groupes de travail interservices sur les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes qui se réunissent pour assurer la coordination, l'échange d'informations et le soutien mutuel.
- Mettre en place des structures d'appui pour fournir des conseils, diffuser les bonnes pratiques et renforcer les capacités des pouvoirs adjudicateurs, du personnel chargé des marchés publics et des fournisseurs.
- Fournir des orientations et fixer des objectifs pour la mise en œuvre des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes, y compris dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et des fonds de la politique de cohésion de l'UE, avec des rapports et une collecte de données appropriés.

Recommandations à l'intention des pouvoirs adjudicateurs ⁽¹³⁾

- Procéder à des évaluations des risques pour les marchés publics avant l'appel d'offres afin d'inclure une analyse des questions d'égalité de genre dans la main-d'œuvre, telles que l'égalité de rémunération, la discrimination fondée sur le genre dans toute la chaîne d'approvisionnement, la ségrégation sectorielle et professionnelle, ou la violence et le harcèlement au travail.
- Introduire des exigences contractuelles pour que le (la) contractant(e) assure le suivi/rende compte de la mise en œuvre des conditions des marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes et fixer des conséquences en cas de non-respect des objectifs.
- Inclure les violations des obligations de l'article 18, paragraphe 2 (clause sociale obligatoire), comme motifs de résiliation des contrats.

⁽¹²⁾ Pour une description complète des recommandations, voir EIGE, 2022b, *Gender-responsive public procurement in the EU* (<https://eige.europa.eu/publications/gender-responsive-public-procurement-eu>).

⁽¹³⁾ Pour des orientations détaillées sur la manière de mettre en œuvre les marchés publics répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes dans le cycle de passation des marchés publics, voir EIGE, 2022a, *Gender-responsive Public procurement: Step-by-step toolkit*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (<https://eige.europa.eu/publications/gender-responsive-public-procurement-step-step-toolkit>).

Recommandations supplémentaires à l'intention des décideurs politiques au niveau de l'UE

- Lors de la modification des directives de l'UE sur les marchés publics:
 - inclure une référence explicite à l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), précisant que l'égalité de genre est un objectif essentiel des marchés publics;
 - mentionner explicitement l'égalité de genre comme l'une des questions pouvant être abordées dans les critères d'attribution et les clauses d'exécution d'un marché;
 - inclure le respect des obligations relatives à l'égalité de genre, telles que l'égalité de rémunération et la législation en matière d'emploi, dans l'article relatif à la clause sociale obligatoire (actuellement, l'article 18, paragraphe 2, de la directive 2014/24/UE) ⁽¹⁴⁾;
- en cas d'adoption, inclure des références à la directive (actuellement proposée) sur la transparence des rémunérations et à toute future législation de l'Union sur la diligence raisonnable dans les directives modifiées sur les marchés publics, afin de garantir que les pouvoirs adjudicateurs sont conscients des obligations en matière d'égalité de genre qui s'appliquent dans le contexte de la passation des marchés et de leur exécution.
- Inclure une référence explicite à l'article 8 du TFUE dans le règlement financier régissant les marchés publics conclus par les institutions de l'UE, et dans le cadre du budget général de l'UE, précisant que l'égalité de genre est un objectif essentiel des marchés publics.
- Considérer l'égalité de genre comme un principe essentiel des marchés publics dans le règlement financier, que les opérateurs/opératrices économiques doivent respecter dans l'exécution des marchés publics.



© Chiara Luxardo

⁽¹⁴⁾ L'article 18, paragraphe 2, exige l'application de l'ensemble du droit social et du droit du travail nationaux et européens applicables dans l'exécution des marchés publics de sorte que, lorsqu'un instrument international a été mis en œuvre dans le droit national (indépendamment du fait que cela fasse partie du droit des marchés publics), il doit être appliqué. En ce qui concerne le droit international, seules les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont considérées comme directement applicables en vertu de l'article 18, paragraphe 2.

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances de l'UE sur l'égalité de genre. L'EIGE soutient les décideurs/décideuses politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation de l'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2022

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



Institut européen pour l'égalité
entre les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022

Coordonnées

<http://eige.europa.eu/>
[facebook.com/eige.europa.eu](https://www.facebook.com/eige.europa.eu)
twitter.com/eige_eu
[youtube.com/user/eurogender](https://www.youtube.com/user/eurogender)
<https://www.linkedin.com/company/eige>
eige.sec@eige.europa.eu
 +370 52157444



Office des publications
de l'Union européenne